

Ecus primitifs des vallées sur courrier

Le programme philatélique d'une administration postale se compose d'une part, de l'émission de timbres commémoratifs, en général d'une faciale correspondant aux tarifs postaux usuels en vigueur, et d'autre part d'une série courante comportant les valeurs dites complémentaires.

La raison d'être d'une telle série courante est de donner aux agents des postes et par conséquent aux usagers la possibilité de subvenir à la totalité des affranchissements requis par les tarifs postaux. C'est le cas de la série au type "écu primitif des vallées" dont la très longue période de validité court de 1983 à 2001.

L'émission initiale de 1983 sera suivie au fil du temps et de l'augmentation des tarifs postaux, de la parution de valeurs complémentaires (3 F et 4 F), de fortes valeurs (10 F, 15 F et 20 F) et, à partir de 1987, de timbres verts et rouges destinés à l'affranchissement du pli non urgent (PNU) et de la lettre prioritaire pour la France.

Bien que courants, ces plis n'en demeurent pas moins intéressants par la variété de leurs affranchissements et le spectre étendu des tarifs postaux que leur période de validité recouvre.

A titre d'illustration, vous trouverez ci-après quelques exemples de courriers où les écus primitifs sont utilisés exclusivement en composition.



Lettre recommandée envoyée d'Andorra la Vella pour Cavaillon (84) le 10 juillet 1987. Elle est affranchie avec le carnet complet émis le 28 mars 1987 et une paire du 10 c vert émis le 3 septembre 1983.

L'expéditeur de ce pli est la société "Ets BARIAS" située Avenida d'Enclar à Santa Coloma.

C'est une lettre du 2ème échelon de poids (21 à 50 g) à 3 F 70 dans le tarif intérieur du 1er août 1986. Dans le même tarif, la taxe de recommandation R1 s'élève à 13 F 50 conduisant à un total de **17 F 20**.

Le timbre à date au verso nous apprend que cette lettre parvient à destination le 13 juillet.

A noter que l'utilisation de ce carnet complet est assez rare, de surcroît sur une lettre commerciale.



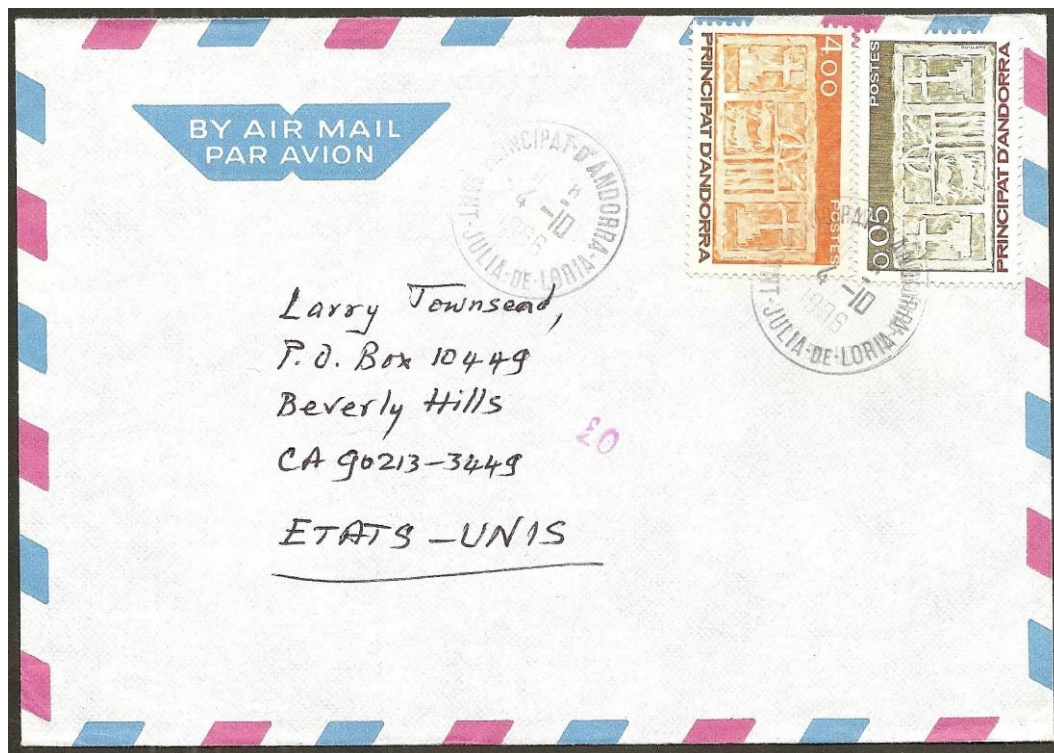
Lettre envoyée d'Andorre la Vieille vers les Etats-Unis par avion le 26 août 1985. Elle comporte les 50 c vert-noir et 2 F rouge émis le 3 septembre 1983.

Le tarif de l'époque (1er août 1985) est de 3 F 20 pour la lettre pour l'étranger dans le régime étranger général jusqu'à 20 g. La surtaxe aérienne pour les Etats-Unis s'élève, quant à elle, à 65 c pour 5 g. Pour une lettre d'un poids compris entre 6 et 10 g, cela nous donne donc un total de : 3 F 20 + 2 x 65 c = 4 F 50.



Lettre envoyée d'Andorre la Vieille pour Metz (57) le 10 juillet 1986. Elle comporte les 5 c olive et 10 c vert émis le 3 septembre 1983 ainsi que le 15 F vert clair émis le 19 avril 1986.

Le tarif de l'époque (1er août 1986) est de 2 F 20 pour la lettre urgente jusqu'à 20 g dans le régime intérieur. La taxe de recommandation R1 pour la France s'élève dans le même tarif à 13 F. Cela nous donne donc un total de : 2 F 20 + 13 F = 15 F 20.



Lettre envoyée de Sant Julia de Loria vers les Etats-Unis par avion le 4 octobre 1986. Elle comporte le 4 F orange émis le 19 avril 1986 et le 5 c olive émis le 3 septembre 1983. Ces deux timbres ne sont pas très courants sur du courrier non philatélique.

Le tarif de l'époque (1er août 1986) est de 3 F 40 pour la lettre pour l'étranger dans le régime étranger général jusqu'à 20 g. La surtaxe aérienne pour les Etats-Unis s'élève, quant à elle, à 65 c pour 5 g. Pour une lettre d'un poids compris entre 1 et 5 g, cela nous donne donc : 3 F 40 + 65 c = 4 F 05.



Lettre envoyée de La Massana vers l'Australie par avion le 4 décembre 1986. Elle comporte les 5 F brun et 20 c violet émis le 3 septembre 1983

Le tarif de l'époque (1er août 1986) est de 3 F 40 pour la lettre pour l'étranger dans le régime étranger général jusqu'à 20 g. La surtaxe aérienne pour l'Australie s'élève, quant à elle, à 90 c pour 5 g. Pour une lettre d'un poids compris entre 6 et 10 g, cela nous donne donc : 3 F 40 + 2 x 90 c = 5 F 20.



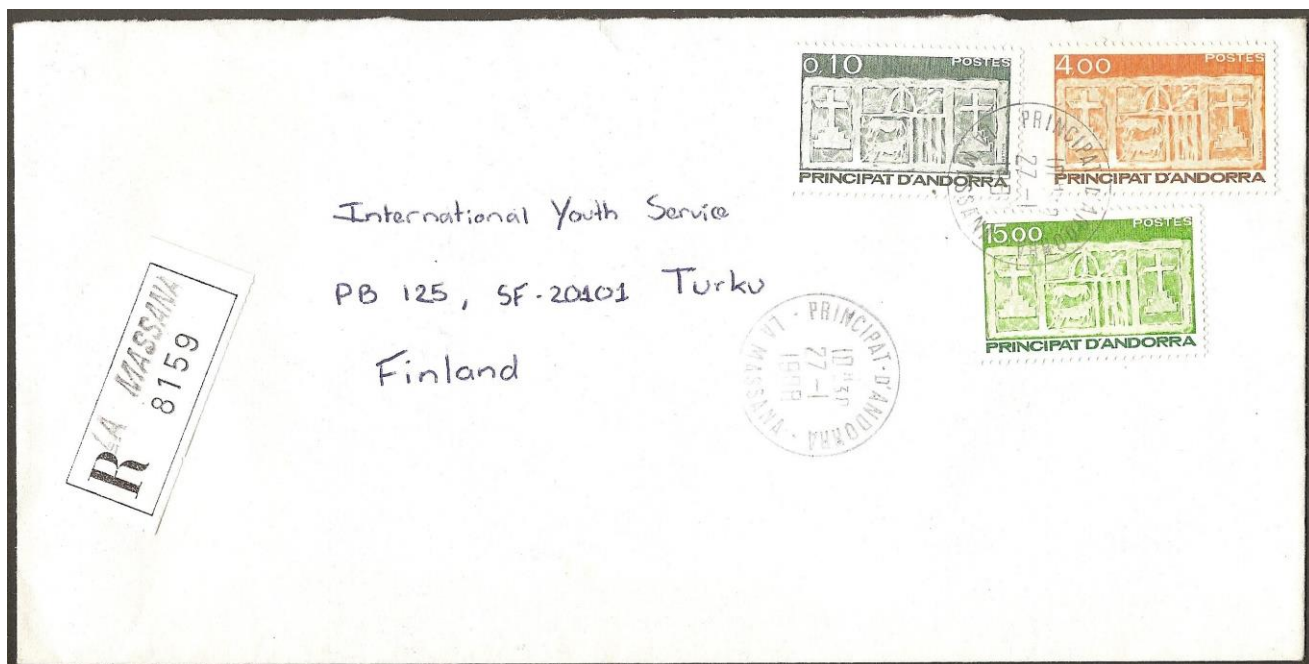
Lettre envoyée de La Massana vers Jersey le 11 avril 1987. Elle comporte les 2 F rouge et 50 c vert-noir émis le 3 septembre 1983

Le tarif de l'époque (1er août 1986) est de 2 F 50 pour la lettre pour l'étranger dans le régime étranger spécial jusqu'à 20 g concernant les envois vers l'Autriche, l'Espagne, la Grande-Bretagne, la Grèce, le Liechtenstein, le Portugal et la Suisse. Il n'y a pas à cet époque de timbre à 2 F 50 en vente à la poste andorrane, c'est donc la combinaison la plus simple pour obtenir ce montant.



Lettre envoyée de La Massana vers les Etats-Unis par avion le 23 avril 1987. Elle comporte une paire du 2 F 20 rouge émis en carnet le 28 mars 1987 et le 30 c violet-brun émis le 3 septembre 1983.

Le tarif de l'époque (1er août 1986) est de 3 F 40 pour la lettre pour l'étranger dans le régime étranger général jusqu'à 20 g. La surtaxe aérienne pour les Etats-Unis s'élève, quant à elle, à 65 c pour 5 g. Pour une lettre d'un poids compris entre 6 et 10 g, cela nous donne donc : $3 \text{ F } 40 + 2 \times 65 \text{ c} = 4 \text{ F } 70$.



Lettre recommandée envoyée de La Massana vers la Finlande le 27 janvier 1988. Elle est affranchie avec le 4 F orange et le 15 F vert clair émis le 19 avril 1986 accompagnés d'un exemplaire du 10 c vert émis le 3 septembre 1983.

Le tarif de l'époque (1er août 1987) est de 3 F 60 pour la lettre jusqu'à 20 g dans le régime étranger général. Dans le même tarif, la taxe de recommandation s'élève à 15 F 50 conduisant à un total de **19 F 10**.



Lettre recommandée envoyée de Sant Julia de Loria pour Toulouse (31) le 5 août 1994. Elle est affranchie avec les 10 c olive, 20 c violet et 50 c vert-noir émis le 3 septembre 1983 et le 20 F bleu émis le 1er décembre 1984.

Le tarif de l'époque (5 juillet 1993) est de 2 F 80 pour la lettre urgente jusqu'à 20 g dans le régime intérieur. Dans le même tarif, la taxe de recommandation R2 s'élève à 18 F conduisant à un total de **20 F 80**.



Lettre recommandée envoyée du Pas de la Casa pour Rasiguères (66) le 19 janvier 1993. Elle est affranchie avec une paire et une bande de 5 du 2 F 50 rouge émis le 26 octobre 1991.

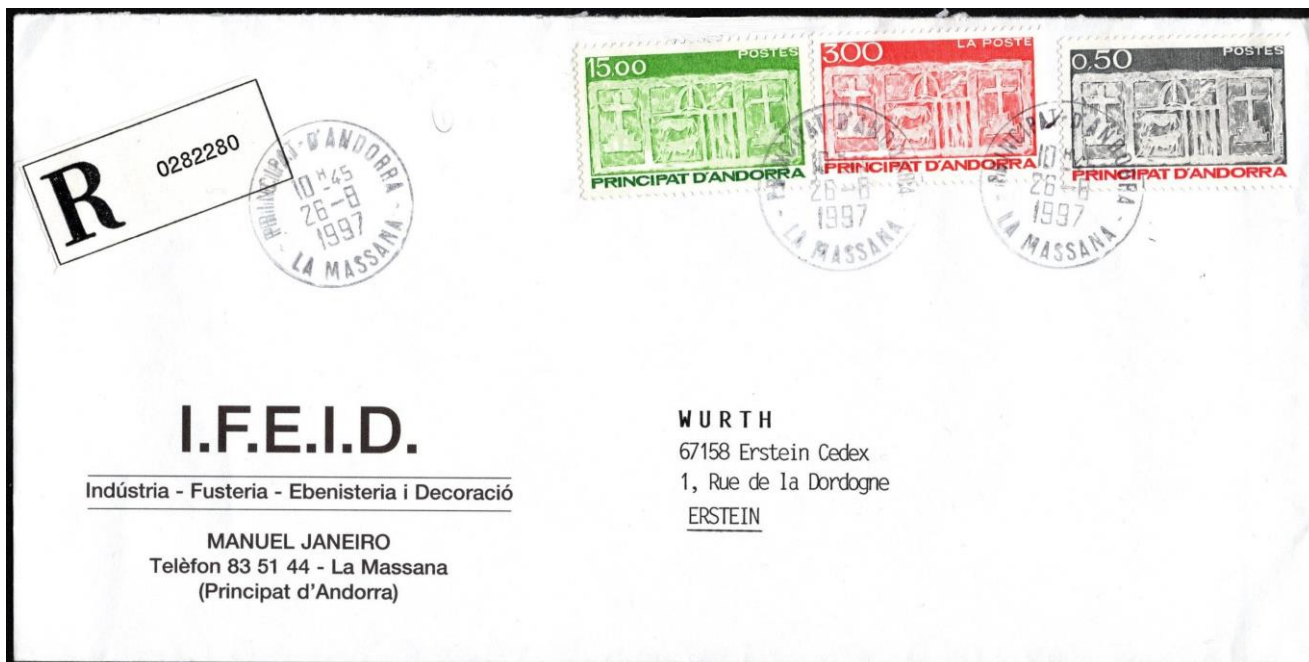
A noter le bas de feuille daté du 10 octobre 1991 et le timbre à date du bureau de Latour-de-France (66) du 20 janvier 1991.

Le tarif de l'époque (19 août 1991) est de 2 F 50 pour la lettre jusqu'à 20 g dans le régime intérieur. Dans le tarif du 10 août 1992, la taxe de recommandation s'élève à 15 F conduisant à un total de 17 F 50.



Lettre recommandée envoyée d'Andorra la Vella vers l'Allemagne le 15 novembre 1995. Elle est affranchie avec les 10 c olive, 20 c violet et 50 c vert-noir émis le 3 septembre 1983, le 10 F ocre émis le 9 février 1985 et le 15 F vert clair émis le 19 avril 1986.

Le tarif de l'époque (5 juillet 1993) est de 2 F 80 pour la lettre jusqu'à 20 g dans le régime étranger zone 1. Dans le même tarif, la taxe de recommandation s'élève à 23 F conduisant à un total de **25 F 80**.



Lettre recommandée envoyée de La Massana pour Erstein (67) le 26 août 1997. Elle est affranchie avec le 50 c vert-noir émis le 3 septembre 1983, le 15 F vert clair émis le 19 avril 1986 et le 3 F rouge émis le 29 avril 1996.

Le tarif de l'époque (18 mars 1996) est de 3 F pour la lettre prioritaire jusqu'à 20 g dans le régime intérieur. Dans le même tarif, la taxe de recommandation R1 s'élève à 15 F 50 conduisant à un total de **18 F 50**.



Grande lettre (26 cm sur 30 cm) envoyée au tarif imprimé par avion d'Andorra la Vella en Italie le 18 avril 1990.

Le tarif de l'époque (11 janvier 1990) est de 9 F pour l'imprimé de 101 à 250 g dans le régime étranger zone 1. Dans le même tarif, la taxe de surtaxe aérienne Autres Objets est de 10 c pour 10 g. Pour un imprimé d'un poids de 171 à 180 g, le port s'élève donc à $9 \text{ F} + 18 \times 10 \text{ c} = 10 \text{ F } 80$.